

## PROCES-VERBAL - SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> Février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle de réunion du bâtiment communautaire de Fleurville.

Date de Convocation : 25 Janvier 2018

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BETENCOURT Philippe (Tournus), M. CHEVALIER François (Grevilly), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. COCHET François (Tournus), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DOUDET Marjorie (Tournus), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme FONTRouGE –TARDIEU Laurence (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROBÉLIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROUGEOT François (Lugny), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : M. BUCHAILLE Didier (Uchizy) pouvoir à M. BELIGNE Philippe (La Truchère), Mme COLLANGES Irène (Burgy) pouvoir à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. GALEA Guy (Lugny) à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme MARTENS Anja (Tournus) pouvoir à M. VARIN René (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus) pouvoir à Mme DOUDET Marjorie (Tournus), M. ROCHE Claude (Tournus) à M. DESROCHES Patrick (Viré), M. TALMARD Paul (Uchizy) pouvoir à M. VEAU Bertrand (Tournus), M. TALMEY Patrick (Martailly-lès-Brancion) pouvoir à Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars)

Excusé ayant été remplacé : M. THIELLAND Gérard (Lacrost) remplacé par M. GALLUCHOT Daniel (Lacrost)

Excusé : M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille)

Secrétaire de séance : M. Bertrand VEAU (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 40

Membres en exercice : 41

Votants : 40

### **Urbanisme**

1. Transfert du Droit de Prémption Urbain

### **Administration générale**

2. Soutien de la candidature de la Ville de Tournus pour l'expérimentation du plan national en faveur des nouveaux espaces protégés
3. Convention mise à disposition d'Alexandre MAZUIR à la Commune de Bissy la Mâconnaise
4. Recrutement d'un Instructeur des Autorisations d'Urbanisme au sein du SCIADS (Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols)

### **Tourisme**

5. Acquisition locaux pour Office du Tourisme

### **Petite enfance**

6. Convention avec le Comité pour l'Enfance, la Culture et les Loisirs - année 2018
7. Convention avec le Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais – année 2018
8. Tarification enfant placé en famille d'accueil et tarif d'urgence ; Multi Accueil et Micro Crèche
9. Mise à disposition des biens et équipements de la Maison de l'Enfance à Tournus

### **Comptabilité/Finances**

10. Attribution de compensations définitives 2017
11. Attribution de compensations provisoires 2018

### **Economie**

Locaux de Fleurville :

12. Détermination des tarifs de location, validation des conventions d'occupation précaire des locaux et de mise à disposition de l'accès internet

Zone d'activité

13. Prise en charge financière du raccordement au réseau de télécommunication sur la zone d'activité intercommunale de Lacrost

### **Gemapi**

14. Convention de partenariat entre l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs
15. Instauration de la taxe GEMAPI

### **Questions et informations diverses**

## Urbanisme

### 1. Transfert du Droit de Prémption Urbain

**Invité à se prononcer, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire DECIDE de**

- o conserver le droit de préemption urbain pour les projets d'intérêt communautaire (économie, tourisme, petite enfance)
- o déléguer l'exercice du droit de préemption urbain aux communes concernées (CLESSE, MONTBELLET, ST-ALBAIN, VIRE, LACROST, PLOTTES, TOURNUS) :
  - dans les périmètres déterminés pour le droit de préemption urbain
  - pour des opérations d'intérêt communal (article L 210-1 du code de l'urbanisme)
- o notifier la présente délibération aux communes concernées,
- o demander aux communes concernées de délibérer pour acter la délégation aux communes. Cette délibération du conseil municipal pourra prévoir à cette occasion la délégation de l'exercice du DPU au maire comme le prévoit l'article L2122-22 15°) du CGCT,
- o autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

## Administration générale

### 2. Soutien de la candidature de la Ville de Tournus pour l'expérimentation du plan national en faveur des nouveaux espaces protégés

**Invités à se prononcer, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire DECIDE de soutenir la candidature de la Commune de Tournus dans le cadre de l'expérimentation du plan national en faveur des nouveaux espaces protégés.**

### 3. Convention mise à disposition d'Alexandre MAZUIR à la Commune de Bissy la Mâconnaise

**Invités à se prononcer, à l'unanimité des membres présents et représentés, les délégués communautaires DECIDENT d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition de M. MAZUIR avec la Commune de Bissy la Mâconnaise pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2018 (sur demande ponctuelle).**

### 4. Recrutement d'un Instructeur des Autorisations d'Urbanisme au sein du SCIADS (Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols)

**Invité à se prononcer, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire DECIDE de créer un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 : grade Rédacteur territorial à raison de 35 heures par semaine (possibilité de rémunération d'heures supplémentaires dans la limite de 3 heures hebdomadaire en fonction du flux de dossiers à traiter).**

## Tourisme

### 5. Acquisition locaux pour Office du Tourisme

**Invités à se prononcer sur l'acquisition de locaux pour l'Office de Tourisme, les conseillers communautaires, à l'unanimité moins une abstention DECIDENT de :**

- VALIDER l'achat du local appartenant au Syndicat Agricole de Tournus et situé rue Gabriel Jeanton pour un montant de 170 000 €
- VALIDER l'achat du droit au bail du magasin Siècles et Arts detenu par Mme GAMBEY pour un montant de 90 000 €,
- AUTORISER Madame la Présidente à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, le compromis de vente et tout acte à intervenir dans cette affaire,
- DONNER POUVOIR à la Présidente, avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire,
- AUTORISER la Présidente à solliciter des soutiens financiers dans le cadre de cette acquisition et des travaux d'aménagement qui seront réalisés afin d'y installer l'Office de Tourisme.

## Petite enfance

### 6. Convention avec le Comité pour l'Enfance, la Culture et les Loisirs - année 2018

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE de renouveler la convention avec le Comité pour l'Enfance, la Culture et les Loisirs pour l'année 2018 et d'autoriser la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association.**

### 7. Convention avec le Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais – année 2018

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE de renouveler la convention avec le Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais pour l'année 2018.**

**8. Tarification enfant placé en famille d'accueil et tarif d'urgence ; Multi Accueil et Micro Crèche**

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE de fixer pour l'année 2018, le tarif horaire d'urgence et le tarif horaire pour les familles dont les ressources des parents ne sont pas connues comme suit :**

- pour le multi accueil de Viré : 1.74 € (58 884.09 € /33 748.58 heures)
- pour la micro crèche de Cruzille : 1.09 € (16 086.16 € / 14 751.50 heures).

**9. Mise à disposition des biens et équipements de la Maison de l'Enfance à Tournus**

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE d'autoriser Mme la Présidente à signer le procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Tournus et la Communauté de Communes pour les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse transférée à l'intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.**

**Comptabilité/Finances**

**10. Attribution de compensations définitives 2017**

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives aux Communes membres telles que présentées ci-dessus :**

Communes	Attributions de compensation définitives
Bissy la Mâconnaise	7 939 €
Burgy	1 543 €
La Chapelle-sous-Brancion	1 153 €
Chardonnay	3 081 €
Clessé	26 305 €
Cruzille	2 375 €
Grevilly	196 €
Farges-les-Mâcon	27 634 €
Fleurville	64 278 €
Lacrost	29 147 €
Lugny	65 088 €
Martailly-les-Brancion	6 889 €
Montbellet	133 700 €
Ozenay	3 486 €
Plottes	5 937 €
Préty	14 768 €
Royer	7 054 €
Saint Albain	193 994 €
Saint Gengoux de Scissé	72 580
Tournus	2 033 393.71 €
La Truchère	5 457 €
Uchizy	69 064 €

Le Villars	74 851 €
Viré	120 066 €

11. *Attribution de compensations provisoires 2018*

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE** d'arrêter le montant des attributions de compensation provisoires 2018 qui sera notifié à chacune des Communes membres comme suit :

Communes	Attributions de compensation provisoires
Bissy la Mâconnaise	7 939 €
Burgy	1 543 €
La Chapelle-sous-Brancion	1 153 €
Chardonnay	3 081 €
Clessé	26 305 €
Cruzille	2 375 €
Grevilly	196 €
Farges-les-Mâcon	27 634 €
Fleurville	64 278 €
Lacrost	29 147 €
Lugny	65 088 €
Martailly-les-Brancion	6 889 €
Montbellet	133 700 €
Ozenay	3 486 €
Plottes	5 937 €
Préty	14 768 €
Royer	7 054 €
Saint Albain	193 994 €
Saint Gengoux de Scissé	72 580
Tournus	2 033 393.71 €
La Truchère	5 457 €
Uchizy	69 064 €
Le Villars	74 851 €
Viré	120 066 €

**Economie**

Locaux de Fleurville :

12. *Détermination des tarifs de location, validation des conventions d'occupation précaire des locaux et de mise à disposition de l'accès internet*

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE** pour le bâtiment intercommunal de Fleurville :

- de déterminer le montant du loyer mensuel de location du bureau n°3 (bâtiment de Fleurville) à 605.07 € HT par mois,

- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'occupation précaire avec les potentielles entreprises hébergées,
- de fixer à 15 € HT l'accès à internet pour les différents occupants des 3 bureaux,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'accès à Internet avec les occupants des 3 bureaux

Zone d'activité

**13. Prise en charge financière du raccordement au réseau de télécommunication sur la zone d'activité intercommunale de Lacrost**

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil DECIDE** de prendre en charge le raccordement au réseau de télécommunication nécessaire pour alimenter la parcelle achetée par M. GILLET représentant la SCI CC IMMO dans le cadre de l'aménagement d'un atelier sur la zone d'activité de Lacrost pour un montant de 960 € HT. Cette dépense intègre le budget annexe de la zone d'activité intercommunale de Lacrost

**Gemapi**

**14. Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs**

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 3 votes contre et 2 abstentions, le Conseil DECIDE**

- d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat pour l'exercice de la GEMAPI avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs pour l'année 2018.

**15. Instauration de la taxe GEMAPI**

**Invité à se prononcé, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 5 votes contre et 7 abstentions, le Conseil DECIDE**

- d'instaurer la taxe Gémapi dès 2018,
- de fixer le produit fiscal attendu pour la taxe Gémapi à 50 000 € pour l'année 2018.

**Questions et informations diverses**